

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2019**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

*(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

---

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de VILLARS, le **Mardi 8 OCTOBRE 2019 à 19 h 00**, sous la Présidence de **Monsieur Jordan DA SILVA, Maire**.

**I. / ADMINISTRATION GENERALE**

1. **Personnel communal** – Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel communal

Le Conseil municipal décide d'accepter la proposition d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de gestion de la Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour une durée de 4 ans aux conditions suivantes :

Agents permanents (titulaires ou stagiaires) immatriculés à la CNRACL

<b>Risques garantis</b>	<b>Taux</b>
Décès	0.15%
Accident de service et maladie imputable au service	2.79%
Maladie de longue durée, longue maladie	3.05%
Maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire avec franchise de 30 jours par arrêt	1.41%

2. **Personnel communal** – Adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale sante / prévoyance

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la convention d'adhésion à intervenir en application de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 avec le CDG42 et autorise le maire à la signer.
- d'adhérer à la convention de participation portée par le CDG42 pour les risques santé et prévoyance.
- de fixer le montant de la participation financière de la commune à 15 euros par agent et par mois pour le risque « santé » et à 5 euros par agent et par mois pour le risque « prévoyance ».

3. **Personnel communal** – Modification du tableau des effectifs communaux

En vue de renforcer le service public et dans le cadre de la promotion sociale des agents de la commune, le Conseil municipal approuve des modifications au tableau des effectifs.

4. **Finances** – Budget communal 2019 – Financement du programme d'investissement 2019  
– Recours à l'emprunt bancaire au titre de l'exercice 2019

Le Conseil municipal autoriser le Maire ou son représentant légal à signer toutes les pièces relatives à la mobilisation d'un emprunt de 700 000 € auprès de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes pour le financement du programme d'investissement 2019, conformément au budget communal 2019.

5. **Finances** – Budget communal 2019 – Examen d’une deuxième décision modificative.

Le Conseil municipal approuve la deuxième décision modificative du budget communal exercice 2019. L’équilibre de la section de fonctionnement est augmenté de 103 500 € et l’équilibre de la section d’investissement est augmenté de 50 000 €.

6. **Finances** – Budget annexe des pompes funèbres – Examen d’une première décision modificative.

Le Conseil municipal approuve la première décision modificative du budget annexe des pompes funèbres exercice 2019. L’équilibre de la section de fonctionnement est augmenté de 6.84 € et l’équilibre de la section d’investissement est inchangé.

7. **Finances** – Attribution d’une subvention exceptionnelle à Villars Basket

Le Conseil municipal alloue une subvention exceptionnelle d’un montant de 1 500 € à Villars Basket pour ses activités.

8. **Finances** – Attribution d’une subvention exceptionnelle à Villars Running

Le Conseil municipal alloue une subvention exceptionnelle d’un montant de 541 € à Villars Running pour les frais liés à la sécurité des coureurs.

9. **Finances** – Attribution d’une subvention exceptionnelle au Tennis club

Le Conseil municipal alloue une subvention exceptionnelle d’un montant de 302.18 € au Tennis club pour des frais de déplacement de ses équipes.

10. **Finances** – Attribution d’une subvention exceptionnelle à l’ASPTT

Le Conseil municipal alloue une subvention exceptionnelle d’un montant de 200 € à l’ASPTT pour le dédommagement de l’accueil de vides greniers d’associations villardaises.

11. **Finances** – Attribution d’une subvention exceptionnelle à ATJ 42

Le Conseil municipal alloue une subvention exceptionnelle d’un montant de 300 € à ATJ 42 dans le cadre de son investissement pour les journées du patrimoine.

12. **Finances** – Participation aux frais de scolarités des communes limitrophes.

Le Conseil municipal décide de verser à Saint Étienne la participation financière correspondante, fonction du nombre d’enfants villardaises scolarisés dans les écoles stéphanoises, à savoir :

⇒ SAINT ETIENNE      1 X 824.64 €      =      **824.64 €**

**13. Finances** – Budget communal 2019 – Approbation d’une somme irrécouvrable.

Sur proposition de Monsieur le trésorier de Saint Etienne Banlieue le Conseil municipal déclare irrécouvrable la somme totale de 1 383.62 Euros.

**14. Finances** – Perception auprès de la Poste de la Taxe d’enlèvement des ordures ménagères.

Le Conseil municipal décide d’émettre à l’encontre de La Poste un titre de recette du montant total de cette taxe, soit 333.00 Euros.

**15. Finances** – Versement de l’indemnité de gardiennage de l’Eglise – Année 2019

Le Conseil municipal décide de fixer à 479.86 € le montant de l’indemnité de gardiennage de l’église qui sera versée en 2019 au prêtre affectataire de l’église, conformément à la réglementation en vigueur.

## **II. / VIE SCOLAIRE**

**1. Rentrée scolaire** – Bilan de la rentrée scolaire septembre 2019

Madame ROUSTAIN, adjointe chargée des affaires scolaires, dresse le bilan de la rentrée scolaire.

**2. Services civiques** – Affiliation à la Ligue de l’enseignement.

Le Conseil municipal approuve l’affiliation à La Ligue de l’enseignement de la Loire pour la mise à disposition de deux volontaires en service civique à compter d’octobre 2019, pour une durée de 8 mois, sur une durée hebdomadaire de 24 heures au sein des écoles de la commune pour l’accompagnement des enfants sur les temps d’accueil municipaux.

## **III. / ENVIRONNEMENT PATRIMOINE COMMUNAL**

**1. Centre social** – Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour le lancement d’une consultation en vue de la passation d’un marché de maîtrise d’œuvre pour la réalisation de travaux de rénovation au Centre social

Le Conseil municipal :

- Approuve le lancement d’une consultation en vue de la passation d’un marché de maîtrise d’œuvre pour la réalisation de travaux de rénovation du Centre social en fixant les critères de jugement des offres du règlement de consultation comme suit et pour retenir l’offre la mieux disante :

- la VALEUR TECHNIQUE : la note obtenue sera pondérée à 60%
- le PRIX : la note obtenue sera pondérée à 40 %

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal au vu du résultat de la consultation conduite, le marché public de maîtrise d'œuvre en résultant.

**2. Groupe scolaire Jean RAVON** – Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour le lancement de la consultation en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux, toiture verrière, à l'école maternelle Jean RAVON

Le Conseil municipal :

- Approuve le lancement d'une consultation en vue de la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de toiture verrière à l'école maternelle Jean RAVON, en fixant les critères de jugement des offres du règlement de consultation comme suit et pour retenir l'offre la mieux disante :

-la VALEUR TECHNIQUE : la note obtenue sera pondérée à 50%

- le PRIX : la note obtenue sera pondérée à 50 %

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal au vu du résultat de la consultation conduite, le marché public de maîtrise d'œuvre en résultant.

#### **IV. / URBANISME - HABITAT**

**1. Cap Métropole** – Rapport annuel de la SPL CAP METROPOLE 2018

Le Conseil municipal approuve le rapport de gestion de la SPL CAP METROPOLE validé dans son assemblée générale du 27 juin 2019.

#### **V/ INFORMATIONS DU MAIRE**

##### **1/Conseil Municipal des Enfants**

Le Conseil municipal est informé des derniers travaux du CME.

##### **2/Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation de compétences**

Monsieur le Maire informe des décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

##### **3/ Informations du Maire relative à sa délégation de compétence pour ester en justice :**

Monsieur le Maire a rendu compte dans le cadre de l'exercice de sa délégation de recours relevant des ressources humaines de la commune.

**Le Maire**

**Jordan DA SILVA**